

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
6 – 2024 / N°2**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
Reçu en préfecture le 14/11/2024  
Publié le 14/11/2024  
ID : 026-212603054-20241112-6\_2024\_2-DE



**SEANCE du 12 NOVEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0  
Date de la convocation : 06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

**Objet : Acquisition d'un ordinateur pour la cantine**

Le bureau propose l'acquisition d'un ordinateur portable pour la cantine. Une proposition a été faite par la société TOPOCAD Informatique. Le montant est de 682.80 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- **Accepte** le devis de la société TOPOCAD Informatique d'un montant de 682.80 € TTC.
- **Dit** que cette dépense est prévue au BP 2024 au chapitre 21

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 14.11.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 14.11.2024  
Et de la réception en Préfecture le 14.11.2024

Le Maire